



Rubrique: Demandes de permis de construire
Sous-rubrique: Demande de permis de construire
Date de publication: KABBE 17.06.2026
Numéro de publication: BP-BE10-0000009126

Entité de publication

Kanton Bern - Préfecture du Jura bernois, Freiburgstrasse 453, 3018 Bern

Demande de permis de construire: , Petit-Val

Maître(s) d'ouvrage:

Fromagerie Amstutz SA
CHE-265.921.202
Fromagerie 46
2717 Fornet-Dessous

Auteur(s) du projet:

VIRET ARCHITECTES SA
CHE-227.890.440
Wasserstrasse 1a
2555 Brügg BE

Projet de construction:

remplacement de la production de chaleur à mazout par une chaudière à copeaux de bois avec modification du canal de cheminée ainsi que création d'un silo avec trémie et d'un accès pour la livraison des copeaux ; change-ment d'affectation de la porcherie (bâtiment no 45) avec modification de l'agencement intérieur et des ouvertures en façades pour la création de lo-caux de salage, séchage, emballage et stockage du fromage, création d'une boutique, de deux garages et de divers locaux de travail et locaux techniques ; démolition d'un bâtiment annexe (no 46a) et agrandissement de la cave à gruyère, rehaussement et transformation du bâtiment no 46 ; pose de panneaux solaires sur le toit du bâtiment no 45a, réaménagement des espaces extérieurs avec aménagement de rampes et de places de sta-tionnement.

2717 Fornet-Dessous

Lieu du projet:

parcelles nos 61 et 63, aux lieux-dits : « Fromagerie 45, 45a et 46 »,
Fornet-Dessous, commune de Petit-Val.

Zone(s) d'affectation et/ou plan(s) de quartier:

ZH.

Zone(s)/objet(s) protégé(s) :

ensemble bâti B.

Dérogation(s):

art. 80 LR.

Lieu du dépôt public des plans:

Administration communale de Petit-Val
Derrière Les Hôtas 23
2748 Souboz

Remarques juridiques complémentaires:

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 juillet 2026** inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Fin du délai: 17.07.2026